

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
IX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, TARN, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE.
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES : 25 centimes la ligne. RÉCLAMES : 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 : Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 9 Février 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 7 février, Du 8, Du 9.

BULLETIN

La reine d'Angleterre vient d'ouvrir, en personne, la session du parlement. Comme on s'y attendait, le discours royal a laissé dans l'ombre les principales questions dont l'opinion publique attend la solution.

Un télégramme de Londres nous informe que l'Adresse en réponse au discours du trône, a été adoptée dans les deux chambres. Dans celle des lords, le comte de Beauchamps, parlant de la Crète, a dit qu'il existe chez le peuple anglais une vive sympathie pour la population héroïque de cette île.

Une conspiration, ayant pour but d'arracher Cuba à l'Espagne, continue à s'organiser parmi les Cubains réfugiés aux Etats-Unis et leurs affiliés américains. L'avis que le Chili et le Pérou refusaient la médiation anglo-française, a donné une nouvelle vie à la conjuration.

On annonce de Florence que la proposition Langrand-Dumonceau a été décidément rejetée.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 9 février 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

Mme LA Comtesse HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XV.

— Reste, pour l'amour de Dieu ! — Tu ne me bais pas, Cyrille ? demanda-t-elle d'un ton ému qui lui faisait toujours vibrer le cœur. — Berthe ! » se contenta-t-il de répondre. Alors elle posa légèrement la main sur la poitrine du comte. Il fit demi-tour, et elle gagna seule la voiture, dans laquelle elle passa un instant après à côté de Cyrille, en le saluant de la main. Il se figura qu'un ange lui avait lancé des nues l'alliance d'or comme gage d'un amour et d'une fidélité à toute épreuve.

par tous les bureaux de la Chambre des députés. La presse est à peu près unanime pour demander que la discussion publique ait lieu néanmoins. Un correspondant dit que si la Chambre repousse la Convention, le gouvernement présentera sur le champ une nouvelle loi sur la liberté des églises et croyances religieuses, et un projet pour la vente des biens de l'Eglise, d'après le système adopté en Espagne.

Les documents officiels relatifs à la question financière pendante entre Florence et le Saint-Siège, sont enfin connus. On affirme que les bureaux approuvent la convention. L'Italie s'est engagée à inscrire dans le grand-livre, pour la dette perpétuelle, la somme de 7,892,984 fr., et pour sa dette actuelle celle de 10,734,788 f.

On écrit de Berlin que les officiers hessois qui viennent d'y arriver ont pour mission, non pas d'élaborer une convention militaire entre la Hesse et la Prusse, mais de préparer l'organisation militaire de la Hesse supérieure, qui fait partie de la Confédération du Nord.

La Gazette de Vienne publie une ordonnance impériale que nous enregistrons avec regret comme une preuve des immenses difficultés que rencontre l'Empereur François-Joseph à établir l'homogénéité de ses Etats. Ce décret suspend, dans le Tyrol méridional, les lois qui protègent la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, la sûreté publique, dans cette province paraissant compromise à un haut degré, par des troubles récents.

Les nouvelles de Belgique sont meilleures ; tout fait espérer que bientôt la tranquillité sera rétablie. Un télégramme de Marchiennes dit que le travail reprend dans toutes les usines et les charbonnages. Presque tous les agitateurs sont arrêtés et la contrée jouit de son calme habituel. L'Etoile belge dément le bruit que des agents étrangers aient provoqué le mouvement comme on a voulu le faire croire.

Il serait question, assure-t-on, d'un projet de loi proposant à la Chambre législative de donner à M. de Lamartine une récompense de 400,000 f. Cette rumeur nous semble tellement étrange que nous la mentionnons sous toutes réserves.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

là ! Oh quelle pitié ! Elle a atteint son but à mes dépens. Telles sont les femmes : elles comptent sur notre faiblesse, et elles en triomphent pour la satisfaction de leur vanité.

Mais une autre voix, celle de Berthe peut-être, murmura à son oreille :

« O Cyrille, si un jour je monte au ciel, m'y reprocheras-tu encore d'avoir atteint mon but ? Et me proposais-je donc une autre chose que puiser des forces, par un regard dans le ciel ouvert, pour ce long pèlerinage que je t'ai promis d'entreprendre toute seule, par amour pour toi, pour toi qui rentres auprès de ta femme et de ton enfant ! Ne sois pas injuste, Cyrille ! »

« Je le suis, en effet ! s'écria-t-il avec un mouvement de désespoir ; car j'aime la femme qui s'arrache de mes bras, et je n'aime pas celle dont l'amour et le contentement embellissent mes foyers — la mère de mon enfant ! »

Les terribles contractions du cœur, auxquelles il était sujet depuis quelque temps lorsqu'il éprouvait une émotion violente, le saisirent tout à coup, et il tomba sans connaissance. Des gens qui le reconquirent le transportèrent chez lui ; où tout le monde fut plongé dans le trouble et la désolation. On le croyait mort et l'on voulut cacher cette catastrophe à sa femme. Mais les sœurs de Cécile étaient par trop consternées pour qu'elle ne s'en aperçût pas. Elle s'imagina que son enfant était mort, et elle demanda Cyrille à grands cris, en fondant en larmes. On lui apporta son enfant ; mais Cyrille ne venant pas, on fut obligé de lui dire qu'il était soudainement tombé malade, ce qui la surprit d'autant plus qu'il l'avait quittée bien portant il n'y avait pas une heure.

La plus violente agitation s'empara d'elle, et quand une couple d'heures après, Cyrille se fut remis et vint la voir, elle avait déjà une fièvre si ardente qu'elle ne le reconnut pas.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 7 février, au soir.

Le journal La France dit que la discussion d'hier, aux Tuileries, sur la réorganisation de l'armée, a eu pour résultat de remettre en question les décisions qui avaient prévalu précédemment.

Il serait question maintenant de revenir à la pratique pure et simple de la loi de 1832, en réduisant le temps du service à six ans et demi, et en organisant une garde nationale mobile dont ferait partie, jusqu'à l'âge de 29 ans, tous les jeunes gens qui n'auraient pas été appelés sous les drapeaux.

La question a été mise à l'étude. Aucune délibération n'a été prise.

L'Etendard dit que le projet de réorganisation militaire n'est pas arrivé à une solution définitive ; il se pourrait que la question fût reprise sur de nouvelles bases.

Le ministre des finances a institué une commission, sous la présidence de M. Rouland, pour étudier les questions concernant les marchés à terme et les inscriptions de rente mixtes.

Londres, 7 février.

La Banque d'Angleterre vient de réduire son escompte à 3 0/0.

Bruxelles, 6 février, soir.

L'Echo du Parlement a reçu les télégrammes suivants :

Marchiennes, 6 février.

Les 400 ouvriers du charbonnage de St-Charles à Montigny-sur-Sambre, qui s'étaient mis en grève, en réclamant une augmentation de salaire, se sont dirigés vers le charbonnage de St-André pour engager les ouvriers à cesser leur travail. L'attroupement a été dispersé par les troupes.

Charleroi, 6 février, soir.

Les ouvriers des charbonnages de Mainbourg à Ladelinsard, sont allés à Montigny-sur-Sambre où ils ont formé des attroupements menaçants qui ont été dispersés par les troupes. Des arrestations ont été opérées.

L'Etoile belge croit que les troubles continueront encore pendant quelque temps, car aussitôt que les troupes changent de localité, les scènes changent de théâtre.

Florence, 6 février, soir.

La chambre s'est ajournée à lundi à cause des projets de loi importants qu'elle a à examiner.

La commission pour le projet de la loi relatif à la liberté de l'Eglise et à la liquidation des biens ecclésiastiques, a tenu aujourd'hui une séance très longue. Elle n'a pas encore décidé si elle formulerait un contre-projet.

Londres, 6 février, soir.

Le Times publie le télégramme suivant :

Patras, 5 février.

Un fort tremblement de terre s'est fait sentir à Céphalonie. On a à déplorer la mort de plusieurs personnes et des dégâts considérables. Le tremblement a été ressenti légèrement à Zante et à Patras.

« L'amour fait souffrir ! » se dit-il le cœur navré, lorsqu'il se jeta, comme la nuit précédente, dans le grand fauteuil, près du lit de sa femme.

XVI.

Par une matinée de décembre, plus de dix-huit mois après les événements rapportés ci dessus, une énorme voiture de voyage, attelée de six chevaux de poste, venait de franchir le Var, cette ancienne frontière entre la Provence et le comté de Nice. Elle était occupée par le comte et la comtesse de Narestan, leur fille Marie, enfant de six ans, et la marquise de Valrive. Ils paraissaient tous passablement ennuyés et fatigués. Eugénie était pâle et blottie dans un coin, les yeux fermés, comme si elle dormait ; Berthe immobile dans l'autre coin de la même banquette, promenait ses regards sur la mer ; le comte, placé en face de sa femme, dormait tout de bon, et la petite Marie toute seule était gaie et éveillée comme un oiseau.

« Ah ! s'écria-t-elle tout à coup, voici le soleil ! le voici, papa ! »

— Quoi donc ? demanda le comte s'éveillant en sursaut.

— Le ciel bleu et le soleil, papa !

Cette ouverture laissa le comte assez indifférent, mais Berthe répondit :

« Marie a raison ; la pluie cesse enfin ; le ciel est beau, et l'air doux. »

— N'arrivons-nous donc jamais à Nice ? dit Eugénie d'un ton lamentable.

— J'espère que nous y serons bientôt, reprit Berthe. Déjà je vois venir des calèches découvertes avec des dames en chapeaux à plumes, ce qui annonce qu'elles se promènent. »

La marquise ne se trompait point : ils étaient sur la chaussée, le Corso de Nice au Var. Par ce ma-

Nouvelles du jour.

L'Empereur a présidé aujourd'hui, au Palais des Tuileries, le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, pour l'examen du projet de loi sur la réorganisation de l'armée. On assure que les bases principales de la réforme en délibération, ont été arrêtées dans cette séance, et qu'il suffira d'une dernière réunion pour régler les points de détail. Il se confirme que le projet de loi sera soumis au Corps législatif dès l'ouverture de ses travaux.

Voir, aux dépêches, les versions des journaux La France et l'Etendard sur cette question.

— On sait qu'une conférence a eu lieu mardi entre M. Rouher et le syndicat des Imprimeurs de Paris. Au nom de ses collègues, tant de Paris que de la province, M. Delalain a fait valoir les droits reconnus aux imprimeurs et aux libraires par la législation depuis plus d'un demi-siècle, et il a exprimé le vœu qu'il n'y soit pas porté atteinte par les réformes en élaboration dans les sphères gouvernementales.

M. Rouher a fait, à la députation des imprimeurs, l'accueil le plus bienveillant et l'a assurée que le gouvernement étudierait avec une sollicitude particulière les moyens de combiner les principes de la liberté économique avec les intérêts légitimes de l'industrie typographique et les nécessités de l'ordre public.

— Un grand dîner a été donné hier par M. le marquis de Moustier, à l'hôtel des affaires étrangères.

— Des correspondances privées de Rome représentent la ville éternelle comme jouissant du calme le plus parfait.

— La municipalité de Tolède a reçu une lettre autographe de Pie IX qui la remercie de l'offre d'un asile à Tolède dans le cas où une révolution l'obligerait à quitter Rome.

— L'absorption de la Pologne continue. Un nouvel ukase abolit l'usage des poids et mesures polonaises et les remplace par les poids et mesures russes.

— Le journal la France dément le bruit de la prochaine publication d'un travail important de M. le comte Alfred de la Guéronnière, frère de M. de la Guéronnière, sénateur, sur la politique de la Prusse et la situation de l'Europe.

— On mande de Vienne qu'il va être élevé, autour de la ville, 42 forts détachés et trois ceintures, s'étendant de Kahlenberg jusqu'à Stadelan.

— Un grand Consistoire sera tenu à Rome le 12 février. On présume que le pape prononcera :

gnifique soleil, qui déploie presque constamment sa tente d'or sur ce coin de terre merveilleusement favorisé, ils firent leur entrée dans le faubourg de la Croix de Marbre, et descendirent à l'Hôtel des Etrangers.

Eugénie alla se mettre au lit et demanda un médecin.

« Regardez-vous votre femme comme malade ou comme simplement fatiguée du voyage ? demanda Berthe à son beau-frère.

— Oh ! comme fatiguée, rien de plus, répondit-il avec confiance.

— Et l'êtes-vous aussi ?

— Moi ? s'écria-t-il en riant : ma chère Berthe, j'ai une constitution du siècle dernier ; jamais je ne sens la fatigue dès que je m'amuse ; parfois seulement j'éprouve de la somnolence par pur ennui. Il suffit alors d'un peu de sommeil pour me rendre ma gaieté. Nous ferions bien, je pense, de dîner vers trois heures.

— Soit ! dit la marquise.

Le médecin arriva après le dîner. Le comte le conduisit auprès de sa femme, et Berthe dit à sa nièce :

« Viens, Marie ; nous ferons une promenade. »

Elles retournèrent au faubourg de la Croix de Marbre ; mais, au lieu de suivre la rue, elles prirent par derrière les maisons, entre les jardins et la mer. Tous ces jardins ressemblaient à des corbeilles pleines de roses et de fleurs d'orange. Les roses tapissaient les murs, formaient des arcades et des berceaux, enlaçaient de leurs guirlandes les sombres cyprès, et des allées d'orangers et de citronniers s'élevaient à la fois la neige de leurs fleurs odorantes et l'or de leurs beaux fruits. Les grilles de la plupart des jardins étaient ouvertes au public. Berthe en franchit une, et se pro-

La suite au prochain numéro.

cera, à cette occasion, une allocution importante.

— On mande de Turin, 3 février : « Hier, le nombre des individus arrêtés par suite des désordres de Turin, était de 81 ; il faut en ajouter 35 autres arrêtés dans la nuit d'hier. Les rassemblements sont terminés et l'ordre est complètement rétabli. Aussi va-t-on discontinuer les patrouilles militaires. »

— Stephens, le chef déchu de la conjuration féniène, dit le Courrier des Etats-Unis, se dispose à partir pour la France. Il habite en ce moment Brooklyn, où il vit dans le plus strict incognito.

— On continue à se préoccuper, dans le monde politique et religieux du départ de l'archevêque de Paris pour Rome. Le prélat, en se rendant auprès du Saint-Père, paraît prendre l'initiative d'une démonstration de dévouement et de fidélité à Sa Sainteté. L'archevêque de Paris n'assistera pas vraisemblablement au grand synode des évêques qui doit se tenir à Rome, cet été, et dans le sein duquel des incidents imprévus pourraient compromettre les susceptibilités de la dignité française.

— Ce soir au théâtre-lyrique, première représentation de Sardanapale, opéra en trois actes, paroles de M. Boak, musique de M. Victorin Joucières. M^{lle} Nilsson chantera le rôle de Myrrha.

— Il est pénible de constater que les femmes elles-mêmes ont pris une part très-active aux désordres de Marchiennes. « Nous avons vu, lisons-nous dans une feuille Belge, un grand nombre de ces êtres ébroués qui, reniant leur sexe et bannissant toute pudeur, se montraient aux premiers rangs des mutins et l'emportaient sur leurs frères ou leurs maris par leurs cris ou leurs menaces. L'une, entre autres, semblait ne se souvenir des avantages réels dont la nature l'a douée que pour exciter son entourage aux actes les plus violents. Armée d'un trident et pareille à un tribun, cette furie haranguait le peuple et le poussait à tous les désordres. »

Pour extrait : A. Layton.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Séance du 1^{er} février.

LA VIE ET LA MORT D'UN SAGE

Nous avons craint un instant de ne pouvoir rien publier de la Conférence du 1^{er} février, pourtant, à notre prière, M. Dutasta a bien voulu en refaire, de mémoire, les parties principales et nous donner une analyse du reste. Nous nous empressons de mettre ce travail sous les yeux de nos lecteurs.

LOUIS LAYTON.

On est trop accoutumé à ne voir dans les anciens que des morts. On ne songe pas assez que ces anciens ont vécu, et qu'avant d'être des noms ils furent des hommes. On ne veut pas que celui-ci ait été jeune, que celui-là ait été vieux : Alcibiade eut toujours vingt ans, Homère en eut toujours soixante, le petit Aristote, pleurant dans son berceau, n'entre point dans notre imagination, et Anacréon naquit, évidemment, le front couronné de roses. Ce n'est pas ainsi, Messieurs, que je voudrais, aujourd'hui, vous présenter mon sage. Je le dois d'autant moins que sa doctrine ne s'explique que par sa vie et sa vie par sa doctrine : Vivre et philosopher fut pour lui la même chose.

Une démocratie ombrageuse et turbulente ; des mœurs dissolues ; la femme considérée comme inférieure à l'homme pour l'intelligence et le caractère ; l'esclave réduit au rôle d'animal domestique ; la divinité également outragée par la foi des faibles et le scepticisme des forts ; les philosophes se traînant encore dans un matérialisme naïf ou se perdant déjà dans des abstractions aussi prétentieuses que vides ; les sophistes ruinant la morale et attirant, à leur profit, l'ambition de la jeunesse : Voilà, Messieurs, ce que nous trouvons à Athènes, vers le milieu du cinquième siècle avant Jésus-Christ.

Il y avait alors, dans cette ville, un jeune homme que les bonnes langues du voisinage taxaient déjà de bizarrerie et de singularité. Bien qu'il eût acquis, dans l'atelier de son père, le statuaire Sophronisque, une certaine habileté, il montrait peu de goût pour son art. Le ciseau appuyé sur le marbre, le corps immobile, le regard fixe, il restait abîmé, durant des heures entières, dans de véritables extases. Une voix divine que, depuis sa naissance, il n'avait cessé d'entendre, le détournait, disait-il, de suivre la profession paternelle. Un jour enfin, il jeta son ciseau pour ne plus le reprendre ; et, grâce à la générosité du riche Criton, son ami, il put se donner tout entier à l'étude et au commerce des philosophes.

Quelques années se sont écoulées. Il n'est question, dans les cercles de jeunes gens, que d'un certain Socrate, personnage bizarre, qui se défend d'enseigner la philosophie et passe sa vie à philosopher. Il n'a point d'école, comme les sophistes ; il ne reçoit point d'argent. On le rencontre partout : sur la place publique, dans les marchés, dans les gymnases. Tantôt il s'installe dans la boutique d'un artisan ou dans l'atelier d'un artiste ; tantôt il va se reposer au bord de l'Ilissus, sous un platane élevé, près d'une grotte consacrée aux nymphes. Il philosophe en mangeant, ne buvant, en se promenant. Pourvu qu'il cause et

qu'il discute, il est content. Ce sont là toutes ses affaires.

Jamais vous ne le verrez seul : dès qu'il se montre, on l'entoure ; la conversation s'engage et dure souvent toute la journée. Parmi les plus obstinés à le suivre, on cite le brillant Alcibiade et l'ambitieux Critias ; l'aimable Xénophon, l'éloquent Lysias et Platon le rêveur ; Antisthène, si fier de ses haillons ; Aristippe, de sa parure. Jeunes et vieux, riches et pauvres, tout le monde veut entendre Socrate, et Socrate n'écarte personne.

Au milieu de ce groupe attentif, voyez-vous cet homme qui parle avec tant d'animation dans la voix et de conviction dans l'accent : c'est Socrate. Il n'est pas beau : imaginez un petit homme, le cou gros et court, les épaules ramassées, le nez épilé, les narines relevées, les lèvres épaisses, les yeux à fleur de tête, vous aurez Socrate. Il est nu pieds, un méchant manteau couvre son corps.

On voyait alors, exposées dans les boutiques des statuaires, des figurines difformes représentant des Satyres ou des Silènes ; mais si l'on séparait les deux pièces dont se composaient ces grotesques idoles, on trouvait dans l'intérieur l'image de quelque divinité. Tel était Socrate. Nous avons vu le Silène : regardons le dieu.

Socrate enseignait avant tout la modestie à ses disciples : ne pas croire savoir ce que l'on ignore, se connaître soi-même. Ce que je sais le mieux, disait-il souvent, c'est que je ne sais rien.

Aux philosophes perdus dans de sublimes mais nuageuses spéculations, il disait : Descendez donc du ciel sur la terre et commencez par enseigner aux hommes ce qu'un homme ne peut ignorer sans honte. Aux sophistes, destructeurs de la morale et corrupteurs de la jeunesse : Cessez donc de confondre la vertu et le vice, de donner à la vie l'intérêt seul pour guide et d'appeler les lois des conventions politiques. La vertu n'est pas un vain mot ; notre intérêt c'est notre devoir ; et, au-dessus des lois civiles, il y a des lois universelles, établies par la divinité elle-même ; lois immuables, que toute créature peut lire dans sa raison et auxquelles les lois humaines empruntent leur autorité.

Au maître dur pour ses esclaves, il disait : N'enchaîne pas tes esclaves ; que l'affection soit le seul lien qui les retienne auprès de toi. S'ils sont honnêtes et vertueux (car l'esclave est capable d'honnêteté et de vertu), traite-les en hommes libres.

Il disait encore aux maris de ces femmes méconues et abaissées : Le mari n'est pas le maître, mais le guide et l'ami de sa femme. Il a le règne de ses parents ignorante, inexpérimentée ; il l'instruit, il lui enseigne à prendre sa part de l'autorité et des soins ; il la rend docile à ses leçons par l'affection qu'il lui inspire, l'intérêt, enfin, par la prospérité d'une maison où elle a les mêmes droits que lui. Dieu les a fait également capables d'intelligence ; et il n'est même pas aisé de décider lequel des deux l'emporte sur ce point ; il les a également fait naître pour la vertu, et il a voulu que le plus vertueux de l'homme ou de la femme en reçût une plus belle récompense. Cependant, comme aucun des deux n'est parfait, ils vivent dans une dépendance réciproque et cette union leur est d'autant plus utile que ce qui manque à l'un l'autre peut le suppléer. Instruits des devoirs qui leur sont prescrits par la divinité, que chacun d'eux s'étudie à remplir les siens le mieux possible. (1)

A tous il disait : Soyez honnêtes gens. Aidez-vous et aimez-vous les uns les autres. Le travail le plus utile est celui qui profite à autrui. Ne vous rendez pas le mal pour le mal. Fuyez les plaisirs honteux ; fuyez l'oisiveté. Soyez de bons citoyens, de bons soldats. Exercez en même temps votre corps et votre âme : ils y gagneront tous les deux. S'il voyait des frères brouillés, il les réconciliait ; si quelque citoyen était tombé dans la misère, il l'en tirait par ses conseils ; si quelque ambitieux sans mérite cherchait à se hausser au-dessus de son rang, il l'en détournait tout à fait ou l'engageait à s'instruire. « Socrate, dit Platon, regardait tout homme qui faisait conversation avec lui comme son parent : bien qu'on ne parlât d'abord que de choses indifférentes, on était bientôt contraint par le fil du discours à lui rendre compte de sa conduite, à lui dire de quelle manière on vivait et de quelle manière on avait vécu... Et certes ce n'était pas un grand mal pour les hommes que lorsqu'un les avertisseur des fautes qu'ils avaient commises et de celles qu'ils pouvaient commettre. » Socrate, dit ailleurs Platon, fut véritablement pour tous ses concitoyens un père, un frère aîné.

Enfin, Socrate enseignait un Dieu suprême, invisible, incorporel. Infiniment puissant, ce Dieu a ordonné l'univers ; infiniment bon, il a libéralement pourvu à tous les besoins de l'homme ; infiniment intelligent, il connaît en même temps le passé, le présent, l'avenir ; infiniment juste, il sait récompenser ou punir, sur notre âme immortelle, le bien ou le mal que nous avons fait ici-bas. La divinité aime les hommes ; elle les a comblés de ses bienfaits : l'homme lui doit en retour son culte et ses hommages. « S'il est vrai, disait-il un jour à l'athée Aristotodème, que ton âme, enfermée dans ton corps, le gouverne comme il lui plaît, il faut aussi que l'intelligence, présente dans l'univers, le gouverne à son gré. Quoi ! ta vue s'étendrait à plusieurs stades et l'œil de Dieu ne pourrait tout embrasser à la fois ! Ton esprit pourrait en même temps s'occuper d'Athènes, de l'Égypte, de la Sicile, et l'intelligence de Dieu ne pourrait songer à tout dans un seul instant !... Connais donc quelle est la nature et la grandeur de la divinité : elle voit tout à la fois, elle entend tout, elle est présente partout, elle prend soin en même temps de tout ce qui existe. »

Socrate pensait que ce Dieu, par l'intermédiaire de ses ministres, pouvait quelque fois se communiquer aux hommes ; et lui-même, il croyait qu'un génie, envoyé par la divinité, lui en venait apporter les ordres. C'était sans doute la voix de sa conscience que la méditation assidue et une sorte d'exaltation mystique avaient rendue singulièrement nette et claire ; c'étaient ces conseils intérieurs que l'âme tient avec elle-même, ces colloques intimes de l'esprit qui se parle et se répond, auxquels l'énergie de la pensée et peut-être aussi je ne sais quelle affection toute physique prélaient en quelque sorte un corps. Quoiqu'il en soit, Socrate fut convaincu toute sa vie que la divinité lui avait confié la mission d'instruire les hommes et de faire partout autour de lui triompher la piété, la vérité et la justice.

Mais, ce qui n'était pas moins nouveau que cette

(1) Voir l'Économique de Xénophon.

doctrine, c'était la méthode d'après laquelle Socrate enseignait. Il ne faisait pas de longs discours, il ne dissertait pas ; il avait horreur des mots pompeux et vagues. Nul appareil oratoire. Les expressions les plus communes, les images les plus vulgaires, un apologue, voilà ce dont il revêtait les doctrines les plus sublimes. Il abordait celui qu'il voulait instruire ; et d'abord, pour gagner sa confiance, il feignait d'abandonner dans son sens. Ensuite, par une série d'interrogations adroites, il le conduisait, pas à pas, dans quelque contradiction ou dans quelque absurdité ; et l'interlocuteur, aussi confus qu'étonné, se voyait réduit à confesser son erreur. La mauvaise herbe arrachée, restait à déposer la semence. Socrate poursuivait ses questions et dirigeait habilement l'entretien, amenait son disciple à découvrir, lui-même, la vérité dont il le voulait pénétrer.

Telle était la méthode de Socrate, méthode très habile : car, comment ne pas répudier l'erreur et épouser la vérité que l'on croit avoir soi-même découvertes ; ces leçons toujours données à propos, puisque l'occasion s'en présentait d'elle-même, descendaient profondément dans les intelligences.

Ne croyez pas cependant que, pour être pratique, cet enseignement fût étroit. Socrate ne donnait pas à ses disciples des préceptes, mais des principes. Venait-on lui dire que tel citoyen était un grand orateur, un parfait administrateur, un honnête homme ; il examinait aussitôt ce qui fait, en général, qu'on est bon orateur, bon administrateur, honnête homme, donnant ainsi à ses disciples des principes d'après lesquels ils pussent eux-mêmes, en d'autres circonstances, porter un jugement droit. C'est par là surtout qu'il forma des esprits capables de répandre et de développer son enseignement dans la suite. C'est par là encore qu'il se distingue de tous les donneurs de préceptes venus avant et après lui.

Telles furent la doctrine et la méthode de Socrate. Mais il ne faudrait pas croire que ce sage, à l'exemple de tant de préteurs de vertu, vécût autrement qu'il ne parlait. Il voulait qu'on servit ses semblables, et il consacra sa vie à les servir. Il prêchait la modestie, la justice, la piété, et il était le plus modeste, le plus juste et le plus pieux des hommes. Il recommandait la tempérance, et nul ne fut jamais plus tempérant que lui. Toujours nu-pieds, nu-tête ; toujours vêtu du même manteau. Nulle affectation, d'ailleurs, dans cette simplicité. Il savait chausser des sandales et se faire beau pour aller dîner chez le riche et beau Agathon. C'est lui qui reprochait à Antisthène de laisser passer sa vanité par les trous de son manteau. A table, il buvait comme un autre ; mais jamais on ne le vit ivre. Il était gai au besoin et ne se fâchait pas des plaisanteries. Sa pauvreté était volontaire : vingt fois il avait refusé les présents de ses disciples.

Dans sa maison, il était d'une patience et d'une douceur merveilleuses. Il avait une femme emportée et acariâtre : il la traita toujours avec les plus grands égards ; et Xénophon nous a conservé les paroles, à la fois douces et fermes, qu'il adressait à son fils Lamprocles, un jour que celui-ci, provoqué par les violences de sa mère, lui avait répondu sans respect.

Socrate n'exerça jamais aucune magistrature. Une fois seulement le sort l'eût sénateur, et il faillit se faire lapider, par son obstination à défendre une loi que le peuple voulait violer. Quand tout tremblait devant les Trente, il osa seul leur résister. Trois fois il combattit pour Athènes, et trois fois il se distingua par sa valeur.

C'est ainsi que Socrate comprit et exécuta la mission qu'il croyait avoir reçue de la divinité. Désormais cette mission est accomplie. Socrate a combattu tout ce qu'il voulait combattre ; il a enseigné tout ce qu'il voulait enseigner. Il a sacrifié aux hommes son temps, son repos, ses intérêts. Le sacrifice peut-il aller plus loin ? Oui, sans doute. Socrate peut encore donner sa vie, et Socrate va la donner.

De sourdes colères, depuis quarante années, se sont amassées contre lui. Les sophistes qu'il a confondus, les politiques qu'il a convaincus d'incapacité, les débauchés dont il a flétri les vices, les prêtres dont il a discrédité les dieux, le peuple lui-même égaré par les calomnies dont Aristophane avait jadis abreuvé Socrate en plein théâtre, toutes ces rançunes, toutes ces colères vont éclater à la fois sur le Sage, qui ne voit dans la catastrophe qui s'apprête qu'une consécration de ses doctrines, une dernière occasion de philosopher.

Un riche citoyen d'Athènes, Anytus, que Socrate a irrité par sa franchise, un sophiste, Lycon, un mauvais poète, Mélitus, citent le vieillard devant le peuple, pour répondre à la double accusation d'introduire des divinités nouvelles et de corrompre la jeunesse. Socrate comparait : il ne se défend pas, il ne rétracte rien, il continue à philosopher devant les juges et on le condamne à mort.

L'accusation portée contre Socrate était-elle fondée ? Sans doute. Est-il douteux que Socrate introduisît des divinités nouvelles ? Est-il douteux même qu'il corrompît la jeunesse, puisqu'il l'initiait à ces innovations ? — Sa condamnation fut-elle juste ? Peut-être. Si ses juges croyaient sincèrement à Mars et à Minerve, puisque la loi punissait de mort toute atteinte à la religion nationale, ils prononcèrent selon leur conscience et selon la loi. — Mais cette loi était-elle bonne, et ces consciences étaient-elles éclairées ? Ah ! non ! sans doute : car c'est une impiété que de prêter le goût du sang à la divinité et une absurdité que de croire affirmer les doctrines par les persécutions. Mais Socrate n'en paraît que plus grand : il connaissait la loi et ce n'est point par ignorance qu'il en encourut les rigueurs. Sa condamnation ne l'a point étonné, et maintenant, il attend, sans trouble, les fers aux pieds, que justice soit faite.

Quand le jour de sa mort fut venu, ses disciples, comme ils le faisaient tous les jours depuis sa condamnation, se réunirent autour de lui. Ils pleuraient : « Ne pleurez pas, mes amis, leur dit-il, car comment persuaderai-je aux autres hommes que je ne prends point pour un malheur l'état où je me trouve, si je ne puis vous le persuader à vous-mêmes ? Mais il est temps que j'explique devant vous les raisons qui me persuadent qu'un homme qui s'est appliqué toute sa vie à la vertu, doit mourir avec beaucoup de courage et avec la ferme espérance qu'il jouira, au sortir de cette vie, de biens infinis.

Car, si l'âme sort pure de ce monde, elle va vers un être semblable à elle, divin, immortel, plein de sagesse, près duquel elle jouit de la félicité, délivrée de ses erreurs, de son ignorance, de ses craintes, de ses amours tyranniques, et de tous les autres maux attachés à la nature humaine ; et elle passe véritablement avec les dieux toute l'éternité. »

Alors Socrate commença à s'entretenir avec ses disciples de l'immortalité de l'âme, interrogeant et répondant tour à tour, avec autant de calme et de sérénité qu'il le faisait jadis dans ses promenades. Cette attitude et ces discours produisaient sur ses disciples un effet étrange : tantôt, loin d'être tristes, ils enviaient le sort de Socrate ; tantôt en songeant qu'un tel homme allait mourir, ils se sentaient pénétrés de douleur ; tantôt on les voyait sourire et tantôt fondre en larmes. Socrate s'entretenait ainsi, jusqu'au soir, avec ses amis.

Ici, Messieurs, je me sens impuissant à retracer la scène qui termina cette mémorable journée. J'aime mieux mettre sous vos yeux l'admirable récit de Platon :

« Après qu'il fut sorti du bain, on lui apporta ses enfants, car il en avait trois, deux tout jeunes, et un qui était déjà assez grand, et on fit entrer les femmes de sa famille. Il leur parla quelque temps en présence de Criton, et leur donna ses ordres ; puis il fit retirer les femmes et les enfants, et il revint nous trouver. Déjà le coucher du soleil approchait. En rentrant, il s'assit sur son lit, sans avoir le temps de nous dire grand-chose, car le serviteur des Onze entra presque en même temps, et s'approchant de lui : Socrate, dit-il, je n'aurais pas à te faire le même reproche qu'àux autres : dès que je viens les avertir, par l'ordre des Magistrats, qu'il faut boire le poison, ils s'emportent contre moi, et me maudissent : mais pour toi, depuis que tu es ici, je t'ai toujours trouvé le plus ferme, le plus doux et le meilleur de ceux qui sont jamais entrés dans cette prison, et je suis bien assuré à l'heure qu'il est que tu n'es pas fâché contre moi. Prêtemment, Socrate, tu sais ce que je viens t'annoncer ; adieu, tâche de supporter avec constance ce qui est inévitable. Et en même temps, il se détourna en versant des larmes, et se retira. Socrate, le regardant, lui dit : Et toi aussi, je te dis adieu, mon ami ; je ferai ce que tu dis. Voyez, nous dit-il, en même temps, qu'elle honnêteté dans cet homme ; pendant tout le temps que j'ai passé ici, il m'est venu voir souvent ; c'était le meilleur des hommes, et à présent, comme il me pleure de bon cœur ! Mais, allons, Criton, obéissons-lui de bonne grâce, et qu'on m'apporte le poison, s'il est broyé ; sinon, qu'il le broie lui-même. »

« Là-dessus, Criton fit signe à l'esclave qui se tenait tout auprès. L'esclave sortit, et après être resté quelque temps, il revint avec celui qui devait donner le poison, et qui le portait tout broyé dans une coupe. Socrate le voyant entrer : Fort bien, mon ami, lui dit-il ; mais que faut-il que je fasse ? car c'est à toi de m'en instruire. » Rien autre chose, lui dit cet homme, sinon, quand tu auras bu, de te promener jusqu'à ce que tu sentes tes jambes s'appesantir, et alors de te coucher sur ton lit. Et en même temps, il lui tendit la coupe. Socrate la prit, avec le plus grand calme, sans aucune émotion, sans changer de couleur ni de visage ; mais regardant cet homme d'un oeil ferme et assuré comme à son ordinaire : Dis-moi, est-il permis de faire une libation avec un peu de ce breuvage ?

« Socrate, lui répondit cet homme, nous n'en broyons qu'autant qu'il faut qu'on en boive. » J'entends, dit Socrate ; mais au moins il est permis et il est juste de faire ses prières aux Dieux, afin qu'ils bénissent notre voyage et qu'ils le rendent heureux : c'est ce que je leur demande ; qu'ils exaucent mon vœu ! Après avoir dit cela, il porta la coupe à ses lèvres, et la but avec une tranquillité et une douceur merveilleuses.

« Jusque-là nous avions eu presque toute la force de retenir nos larmes ; mais, en le voyant boire, et après qu'il eut bu, nous n'en fîmes plus les maîtres. Pour moi, mes larmes s'échappèrent avec abondance, et malgré tous mes efforts, il fallut que je me couvrisse de mon manteau pour pleurer en liberté sur moi-même ; car ce n'était pas le malheur de Socrate que je pleurais, mais le mien, en pensant quel ami j'allais perdre. Criton, avant moi, n'avait pu retenir ses larmes, il était sorti ; et Apollodore, qui n'avait presque pas cessé de pleurer auparavant, se mit alors à crier, à hurler et à sangloter de telle sorte qu'il n'y eut personne à qui il ne fit entendre son oeil, excepté Socrate. — Que faites-vous, mes amis ? nous dit-il. N'était-ce pas pour cela que j'avais renvoyé les femmes, de peur de ces faiblesses inconvenantes ? car j'ai toujours ouï dire qu'il faut mourir avec de bonnes paroles. Tenez-vous donc en repos, et témoignez plus de fermeté. — Ces paroles nous remplirent de confusion, et nous refîmes nos pleurs. »

« Cependant Socrate, qui se promenait, dit qu'il sentait ses jambes s'appesantir, et il se coucha sur le dos, comme l'homme l'avait ordonné. En même temps, ce même homme qui lui avait donné le poison, s'approcha, et après avoir examiné un moment ses pieds et ses jambes, il lui serra le pied avec force, et lui demanda s'il le sentait ; il dit que non. Il lui serra ensuite les jambes ; et portant ses mains plus haut, il nous fit voir que le corps se glaçait et se roidissait ; et le touchant lui-même, il nous dit que dès que le froid gagnerait le cœur, alors Socrate nous quitterait. Déjà tout le bas-ventre était glacé ; et alors se découvrant, car il était tout couvert ; Criton, dit-il, et ce furent ses dernières paroles : Nous devons un coq à Esculape ; n'oubliez pas d'acquitter cette dette. (1) « Cela sera fait, répondit Criton ; mais vois si tu as encore quelque chose à nous dire. »

« Il ne répondit rien, et un peu de temps après il fit un mouvement. L'homme alors l'ayant découvert tout à fait, ses regards étaient fixes. Criton, voyant cela, lui ferma la bouche et les yeux. »

« Voilà, quelle fut la fin de notre ami, de l'homme, nous pouvons le dire, qui a été le meilleur des hommes que nous avons connus de notre temps, le plus sage d'ailleurs et le plus juste des hommes. »

Quelle mort ! Messieurs. En présence de tant de grandeur et de simplicité on se sent plus porté à l'admiration qu'à la tristesse. Cet homme s'est inquiété si peu de ce qui resterait de lui ici-bas et à tel point de ce que la mort n'en pouvait atteindre, qu'il ne semble point que Socrate soit mort, mais seulement qu'il nous a quittés. On le suit par la pensée dans cette vie divine qu'il a devinée et vers laquelle il a tourné les regards des autres hommes. Ne pleurons pas Socrate : ce serait outrager sa mémoire et montrer trop peu de foi dans les sublimes vérités qu'il annonçait. On ensevelit son corps ; mais son âme, sa pensée triomphèrent du tombeau, et Socrate resta présent au milieu de ses disciples.

(1) C'était un sacrifice d'actions de grâces au dieu de la médecine, qui le délivrait de tous les maux de la vie et lui ouvrait l'éternité. Il ne faut pas s'étonner de voir Socrate faire allusion à un de ces dieux, qui s'évanouissent d'eux-mêmes devant le dieu qu'il avait proclamé. Socrate rompit avec les idées de son temps ; on ne peut pas lui demander de parler un autre langage que celui de tous les Athéniens. Toutes les fois qu'il explique sa doctrine, il dit : la divinité ; dans le courant de l'entretien, il dit quelquefois : les dieux. Mais ce n'est là, je le répète, qu'une habitude de langage. Le cardinal Bembo, qui certainement n'était pas polythéiste, mais qui était tout imprégné du latin de Cicéron, ne s'écriait-il pas souvent par Hercule (Mehereule) ou bien : Par les dieux immortels (Per deos immortales) !

Le maître mort, les disciples se dispersent et vont fonder des écoles dans le monde grec tout entier: Euclide à Mégare, Phédon à Elis, Aristippe à Cyrène, Antisthène et Platon à Athènes; l'un au Cynosarge, l'autre à l'Académie. En même temps, l'exact et pieux Xénophon répandait, par ses ouvrages, la pure doctrine de son maître. De ces écoles, d'autres naîtront bientôt: Aristote sortira de Platon; la morale d'Aristippe, rendue plus parfaite, deviendra celle d'Epicure; l'école d'Antisthène va se développer et donner le jour au Stoïcisme. Toutes les écoles de l'antiquité sont filles de Socrate, et Cicéron put dire: Celui-ci est stoïcien, celui-là académicien, cet autre péripatéticien, mais tous nous sommes les disciples de Socrate!

Cependant, le monde grec et le monde romain disparaissent sous l'invasion des barbares. Le moyen âge commence. Tout a été englouti de l'ancienne civilisation: institutions, coutumes, lois. L'idée socratique surnaît, et, représentée par Aristote, régnait encore sur les intelligences. Sur ces siècles d'ignorance et d'erreur le jour de la Renaissance se lève: Platon redevient le rival d'Aristote, c'est-à-dire que Socrate voit s'affermir sa domination morale. Le xvii^e siècle assure le triomphe de Platon sur Aristote; et c'est Socrate encore qui triomphe. Nos grands esprits du xviii^e siècle entreprennent contre les préjugés et les idées de leur temps une campagne analogue à celle que Socrate avait jadis entreprise contre les superstitions et les erreurs du sien; et les nouveautés qu'ils enseignent, loin de détruire celles qu'enseignait Socrate, les développent et leur font suite. Enfin, Messieurs, de nos jours, n'a-t-on pas vu un homme, dont hier à peine une foule immense suivait les funérailles, remettre en un singulier honneur la philosophie du plus grand des socratiques. M. Cousin fut véritablement un disciple de Platon.

Et ne croyez pas, Messieurs, que l'influence de Socrate se soit fait seulement sentir dans la morale et la philosophie. Celui qui eut l'idée charmante de voiler les Grâces, celui qui engageait le statuaire Cliton et le peintre Zeuxis à exprimer surtout les mouvements et les passions de l'âme, le maître de ce Platon qui donna pour guide à la main de l'artiste le modèle idéal conçu par l'intelligence, celui-là n'a-t-il pas inspiré cette école de sculpteurs et de peintres qui fit passer la pensée avant la forme, l'expression avant la couleur; cette école, dont un représentant illustre, gloire d'une cité voisine, vient aussi de fermer les yeux.

Ainsi, Messieurs, durant vingt-trois siècles, la tradition des doctrines socratiques s'est perpétuée, sans interruption; jusqu'à nos jours, tantôt plus pure, tantôt singulièrement altérée, mais toujours féconde.

Telle fut, Messieurs, la révolution accomplie par un homme sans naissance, sans fortune, sans crédit; qui n'exerça jamais aucune charge; qui n'ouvrit point d'école; qui n'écrivit jamais rien; qui se contenta d'aller par les rues et les promenades, causant avec ceux qu'il rencontrait.

Comment expliquer une œuvre si grande accomplie par de si petits moyens? Où fut donc le secret de la puissance de Socrate? Il fut, sans doute, dans l'attrait de son esprit, l'autorité de sa vie et le grand exemple de sa mort; mais il fut surtout dans la grandeur et la vérité de ses doctrines: obligation pour tous les hommes de se plier à la loi du devoir, de s'aider et de s'aimer les uns les autres; existence d'un Dieu suprême, souverainement bon, souverainement puissant, providence du monde, père des hommes; espérance enfin, après les douleurs et les mécomptes de cette vie, d'une félicité éternelle dans le sein de la divinité; voilà les vérités, Messieurs, que l'humanité recueillit avec empressement de la bouche de Socrate; dont elle garda fidèlement le dépôt à travers les âges et dont elle fera l'éternel objet de ses méditations et de sa foi. Sans doute, cette doctrine était incomplète, sans doute elle devait recevoir du progrès des siècles un développement nouveau, mais, en attendant ce développement et ce progrès, voilà, Messieurs, ce que la raison humaine, livrée à ses seules lumières, avait trouvé, quatre siècles avant l'ère chrétienne.

DUTASTA, professeur de philosophie au Lycée de Cahors.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include 14 Jeudi s. Valentin, 15 Vendr. s. Faustine, 16 Samedi s. Onésime.

Paris, 8 février 1867.

Le Ministre de l'intérieur au Préfet du Lot. Décret portant règlement des rapports du Sénat et du Corps Législatif avec l'Empereur et le Conseil d'Etat et établissant les conditions organiques de leurs travaux.

Le Moniteur publie un tableau de répartition des 178 machines à condre offertes à S. M. l'Impératrice, par M. Goodwin, pour être distribuées par départements, aux personnes que leur conduite irréprochable, les devoirs de famille noblement remplis, les infortunes courageusement supportées, recommandent spécialement.

Notre département y figure pour deux machines Goodwin, décernées à M^{lle} Souquet, de Cahors, et M^{lle} Barthe, de Figeac.

CONFÉRENCES DU 15 FÉVRIER.

Vendredi 15 février 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

ETUDE SUR LES BEAUX-ARTS

Par M. A. CALMELS.

Nous espérons pouvoir dans notre prochain N^o commencer la publication de la Conférence de vendredi 8 février.

Les opérations du tirage au sort se sont effectuées hier à Cahors pour le canton nord de la ville, aujourd'hui elles continuent pour le canton sud.

Hier ont eu lieu à Cahors les obsèques de M. Vernet, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris, mort après une cruelle maladie qui le tenait éloigné de sa chaire depuis plus d'un an.

Une foule nombreuse et émue suivait le convoi de ce savant et aimé compatriote.

Monsieur Richaud, proviseur du Lycée, a été l'interprète éloquent et élevé des sentiments qu'inspire à tous une mort si triste et si prématurée.

Voici les paroles qu'il a prononcées, sur la tombe du regretté défunt:

Si celui dont nous venons déposer ici la dépouille mortelle avait fini ses jours à Paris, professeurs, étudiants, l'école de droit tout entière l'aurait accompagné à sa dernière demeure; si seulement cette triste cérémonie avait pu être différée, des voix pleines d'éloquence et d'émotion auraient apporté sur cette tombe les regrets et les adieux de la jeunesse et de ses maîtres.

Nous n'avons pas autorité pour parler dignement de celui dont la ville de Cahors et le haut enseignement pleurent la fin prématurée. Il faut bien pourtant qu'il soit constaté ici combien une telle perte est sentie à la fois par la cité natale et par la grande cité, capitale du savoir.

Jean-François-Prospér Vernet, né à Cahors, — il n'y a pas encore 43 ans. — fit ses premières études au collège de cette ville.

Il montra dès l'enfance un goût singulier pour les choses juridiques, assistant, avec un intérêt qui révélait d'avance sa vocation, aux débats et aux plaidoyers mêmes des affaires civiles.

C'est à Paris que se forma son talent.

Il couronna ses études de droit par une thèse remarquable qui, révisée et développée depuis, reste le dernier mot sur une des questions les plus importantes et la plus fréquemment débattues du droit de succession. — Le traité complet de la quantité disponible a exercé une influence incontestable sur les décisions de la cour souveraine et a fait modifier la jurisprudence.

Reçu agrégé après un brillant concours en 1857, M. Vernet fut envoyé à Toulouse; il y connut les premières émotions et les premières joies de l'enseignement public; les étudiants, après chacune de ses leçons, le ramenaient chez lui, en lui faisant cortège.

Rappelé bientôt à Paris, il y fut chargé d'une conférence de droit romain pour le doctorat. Un homme, qui a dans cette partie de la science une éminente autorité, M. l'Inspecteur général Giraud, fit créer pour M. Vernet cette chaire.

C'est là que, pendant cinq ans, jusqu'au jour où la maladie longtemps combattue l'arrêta, le savant professeur, par la vigueur de son argumentation, la vivacité de son esprit et cette mémoire si prompt à rapprocher les textes, a donné tant d'attrait et assuré tant de succès à la préparation d'un grade devenu l'ambition de tous les étudiants d'élite.

Ces succès étaient proclamés naguères par un des collègues de M. Vernet dans une séance solennelle de la Faculté, et ce collègue écrivait après la séance au pauvre malade:

« C'est bien mal dire, mon très cher collègue et ami, les sentiments qui remplissent mon cœur; mais chacun des auditeurs, professeurs et élèves, n'en a pas moins laissé éclater — par de longs et frénétiques applaudissements — tout ce que nous inspire de regrets à tous l'absence d'un collègue, d'un maître, d'un savant et d'un homme tel que vous. Puisse Pécho de leurs applaudissements retentir jusqu'à votre âme, calmer vos douleurs, hâter votre retour! Et quand votre esprit verra toute l'insuffisance de mes paroles, puisse votre excellent cœur ressentir le contre-coup de l'affection bien sincère et bien vive que je vous ai vouée, et de ma haute et profonde estime pour votre science, votre talent, votre caractère!

Un autre lui écrivait encore: « Quelque distingué que soient les agrégés, (et ils le sont beaucoup) vous n'êtes pas facile à remplacer. La science se plaint de votre absence; les études souffrent de votre mal; vous avez encore des services à rendre à cette Faculté de Paris qui vous a élevé et à laquelle vous rendez ce qu'elle vous a donné. » Hélas! ces espérances ne sont plus que des regrets; mais ces témoignages conservent leur prix; et, si une famille trop cruellement éprouvée ne peut en consoler sa douleur, une ville, la vôtre, a le droit d'en être fière. »

Pour nous, qui n'avons connu M. Vernet que malade et souffrant, il nous a été donné dans le cours de cette longue agonie, d'admirer ces éclairs par lesquels l'homme d'un grand esprit se révèle, même quand il va s'éteindre; nous avons vu ces mouvements par lesquels un noble cœur déborde... Les deux passions de sa vie se trahissaient sur son lit de mort, l'amour de l'enseignement, le dévouement pour ses élèves. — Nous pouvons dire enfin que son âme a été jusqu'au bout supérieure à la douleur; elle a assisté à la destruction de cette enveloppe qu'elle même semblait avoir usée, avec la conscience d'y survivre, c'est-à-dire avec la constance du sage et la foi du chrétien.

On demande souvent pourquoi il n'est pas rare de voir des hommes de grands talents et de grandes vertus mourir jeunes. — Est-il possible de penser que celui qui les a doués ainsi n'ait pas su ce qu'il faisait, et qu'en les rappelant il n'ait pas eu ses vœux mystérieux!

La mort des hommes pareils à celui que nous quittons est une grande preuve de l'immortalité.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

A PARIS

COMMISSION IMPÉRIALE

La commission de l'histoire du travail poursuit activement ses opérations, et sera bientôt

en mesure de recevoir les objets qui doivent composer l'Exposition rétrospective de 1867.

L'installation matérielle de ses galeries est déjà à peu près terminée; et l'on procède en ce moment à la mise en place des vitrines.

Grâce au concours des correspondants désignés par la commission sur tous les points de l'Empire, cette Exposition comprendra non-seulement les collections les plus remarquables de Paris, mais la plupart des objets précieux de l'antiquité, du moyen-âge, de la renaissance et des temps plus récents.

Les trésors des églises, les musées et les bibliothèques des départements, les collections particulières de toute nature y seront représentés.

Déjà NN. SS. les archevêques de Lyon et de Rouen, les évêques de Troyes, Limoges, Clermont, Evreux, Rodez, etc., ont envoyé à la commission leur plus complète adhésion et mis à sa disposition les objets d'art les plus intéressants de leur diocèse.

Les musées des principales villes de l'Empire, telles que Lyon, Chartres, Reims, Dijon, Rouen, etc., concourront également à cette œuvre éminemment nationale.

Quant aux propriétaires de collections particulières, la commission a reçu leur adhésion unanime.

La commission de l'histoire du travail avait à cœur de ne point négliger la partie étrangère de son exposition. Les démarches les plus actives ont été faites par elle auprès des divers pays, qui presque tous se sont empressés de constituer des commissions spéciales.

Déjà l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, l'Egypte, la Belgique et la Suède annoncent les plus brillants résultats; dans chacune de ces contrées les trésors de la couronne viendront s'ajouter aux collections publiques et particulières.

La commission se fera un plaisir, comme par le passé, d'aider de ses conseils et de son intervention les commissions étrangères qui désirent obtenir la cession temporaire des objets fabriqués dans leur pays et se trouvant en la possession d'amateurs français.

Un jury spécial chargé de l'admission et du classement vient d'être institué par la Commission impériale. Ce jury commencera ses opérations dès le premier jour du mois prochain.

En rapprochant ainsi des produits du travail et de l'industrie modernes les spécimens les plus remarquables de l'art des temps passés, la commission de l'histoire du travail donnera un nouvel attrait au grand spectacle que doit offrir l'Exposition universelle.

(Extrait du Moniteur Universel du 25 janvier 1867.)

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 21 au 26 janvier 1867.

- Philosophie. Dissertation française. — 1 Villiers; 2 Bastide. Mathématiques élémentaires. Version latine. — 1 Cahuzac; 2 Coly. Mathématiques préparatoires. Version latine. — 1 Cayla; 2 Desprats. Rhétorique. Version grecque. — 1 Lacarrière; 2 Malbec. Seconde. Thème latin. — 1 Sabrié; 2 Larroumet. Troisième. Thème latin. — 1 Clédel; 2 Pasquet. Quatrième. Thème latin. — 1 Tardieu; 2 Salgues. Cinquième. Exercices français. — 1 Bénéat; 2 Tolet. Sixième. Orthographe. — 1 Cayla; 2 Basset. Septième. Version latine. — 1 Daubanes; 2 Largeteau. Huitième. Exercices latins. — 1 Delmas (Jean); 2 Fargues. Classe préparatoire. Première Division. Ecriture. — 1 Calmels; 2 Hauvet. Deuxième division. Ecriture. — 1 Geay; 2 Lescale. Troisième division. Ecriture. — 1 Cagnac; 2 Tardieu. Enseignement secondaire spécial. Deuxième Année. Narration. — 1 Cayrac; 2 Ruamps. Première année. Exercices français. — 1 Vilas; 2 Lestandi. Année préparatoire. Calcul. — 1 Couderc (Adrien); 2 Mandelli.

Le Proviseur, RICHAUD.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances. 6 février Fénélon (Agathe), rue Fondue. 7 — Ségol (Henri), boulevard Sud. 8 — Taillade (Henriette), rue Daurade. 8 — Pouzergues (A.-P.), rue Valentré. 8 — Imbert (Marie), rue St-Pierre. Mariages. 7 février Besse (Guillaume), et Quercy (Honorine). Décès. 6 février Barens (Louis), 53 ans, rue Impériale. 7 — Buges (Jeanne), 72 ans, St-Georges. 7 — Vernet (Jean-F.-P.), professeur près la faculté de droit de Paris, 42 ans boulevard Nord. 7 — Chaine Margelle-L.-L., 2 ans, rue de la Liberté.

Conseil Général

Séance du 1^{er} septembre 1866.

(Suite.)

Le Conseil vote ensuite le budget de l'instruction primaire. Dans la même séance, le Conseil émet le vœu que les opérations cadastrales soient renouvelées dans les cantons les plus récemment expertisés — Il donne des éloges à M. l'Archiviste du département sur la bonne tenue des archives; et accorde une somme de 200 fr. pour subvenir aux frais de l'établissement du service météorologique du département.

Cours d'adultes. — Vote d'un crédit de 300 francs. Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à M. le Préfet une circulaire dans laquelle il l'invite à appeler l'attention du Conseil général sur la convenance qu'il y aurait à allouer une indemnité aux instituteurs chargés des cours d'adultes.

Le Conseil général, appréciant les services rendus par les cours d'adultes, et désireux d'encourager cette institution éminemment populaire alloue, à cet effet, un crédit de 300 francs. Enseignement secondaire spécial de Clunay.

Il apprécie aussi les services qu'est appelé à rendre l'école d'enseignement secondaire spécial de Clunay et il regrette que la situation financière du département ne lui permette pas de créer une bourse départementale dans cet établissement.

Berges de la Dordogne. — Travaux de défense. — Demande des habitants de Lacave.

Quelques habitants de la commune de Lacave ont été autorisés à faire des ouvrages de défense pour empêcher leurs propriétés d'être corrodées par les eaux de la Dordogne; ils ont fait dresser un projet dont la mise à exécution exigerait une dépense de 5,000 fr. et ils demandent que le département veuille bien y contribuer pour une somme de 1,500 fr. Le Conseil général, après avoir pris connaissance de l'instruction qui a été faite de cette affaire, a reconnu que les réparations projetées pour la défense des berges de la Dordogne dans la commune de Lacave n'avaient aucun caractère d'utilité générale; que, ni le service des ponts et chaussées ni celui de la vicinalité n'y était intéressé et a été d'avis de ne pas accueillir cette demande, l'état de ses ressources ne lui permettant pas, d'ailleurs, de venir au secours des particuliers.

Chemins vicinaux. — Classement d'un chemin d'intérêt commun. Ginoüllac et St-Projet.

Depuis quelques années la commune de Ginoüllac a classé un chemin ordinaire, n^o 3, de Ginoüllac à la route impériale n^o 20: actuellement qu'il est construit sur le territoire de cette commune, il y aurait nécessité, pour le terminer, de le prolonger sur une étendue de 665 mètres à travers le territoire de celle de St-Projet, qui la classé elle-même ce prolongement comme chemin vicinal ordinaire, n^o 4; mais elle refuse néanmoins de prendre son exécution et son entretien à sa charge. Le conseil municipal de Ginoüllac oppose aussi le même refus. Pour mettre un terme à ces difficultés, M. le Préfet a soumis cette affaire à une instruction régulière, M. l'agent-voyer en chef et le conseil d'arrondissement ont été consultés et ils ont été d'avis qu'il y avait lieu de reconnaître que les deux communes avaient intérêt, dans des proportions à la vérité différentes, à ce prolongement; qu'il y avait lieu de le classer au rang des chemins d'intérêt commun et d'appeler les deux communes à concourir à la dépense évaluée à 3,200 fr., dans les proportions suivantes: Ginoüllac, pour les 4/5 2560 fr. et St-Projet pour 1/5, soit 640 fr. C'est aussi l'avis du Conseil général qui classe ce prolongement au rang des chemins d'intérêt commun et décide que les deux communes contribueront à son établissement et à son entretien dans les proportions indiquées par M. l'agent-voyer en chef.

Communaux de Souceyrac.

Plusieurs projets ont été proposés pour mettre en valeur les communaux appartenant à la commune de Souceyrac; le seul qui paraît susceptible d'être réalisé consisterait à appliquer à ces terrains le régime forestier qui pourrait, dans un court délai, avec une dépense peu considérable, procurer des bénéfices assez importants. Le conseil municipal de Souceyrac a été consulté, et, par une délibération en date du 14 mars 1866, il refuse de donner son adhésion à ce projet dont l'exécution devrait, du reste, rester à sa charge. Dans ces circonstances il n'y a d'autre parti à prendre que de le faire exécuter par l'administration supérieure; mais, avant d'en venir là, M. le Préfet a voulu soumettre cette affaire au Conseil général qui, après l'avoir examinée, et reconnu que la commune de Souceyrac était seule intéressée à l'exécution de ce projet, a été d'avis qu'il y avait lieu de ne lui donner aucune suite.

Route départementale n^o 15. — Meyronne. — Vente d'une parcelle de terrain demeurée sans emploi.

La commune de Meyronne a demandé la concession d'une parcelle de terrain demeurée sans emploi à côté de la route n^o 15, dans la traverse de cette localité et qui, mise en vente par l'administration, n'a pu trouver d'enchérisseur; elle se proposerait de consacrer ce terrain à l'établissement d'un four banal depuis longtemps réclamé par les habitants; et elle consentirait à prendre à sa charge les frais exposés pour la vente qui avait été prescrite par l'administration. La 2^e commission qui a eu à examiner cette affaire, prenant en considération les motifs développés dans la délibération du Conseil municipal de cette commune, en date du 19 août dernier, a proposé d'accueillir favorablement sa demande; mais un membre ayant fait observer qu'en se prononçant ainsi, le Conseil général ferait une donation, ce qui lui est interdit, le Conseil décide que la parcelle demandée sera vendue à la commune de Meyronne, et fixée à un franc le prix auquel elle aura à le payer.

Monument à Champollion à élever à Figeac.

Le conseil municipal de Figeac reconnaissant que le monument qu'elle a élevé à la mémoire de Champollion, n'était pas en rapport avec la gloire dont s'est couvert l'homme éminent qui a rendu à la science de si grands services, a exprimé le vœu de lui voir substituer une statue digne de cette grande figure historique, et dont l'exécution serait confiée à M. Bartholdi un de nos statuaires les plus distingués. Se proposant de provoquer une souscription pour subvenir à la dépense qu'occasionerait l'érection de ce monument, il espère que le département voudra bien s'associer à cette entreprise et sollicite, en conséquence, une subvention du Conseil général.

L'assemblée départementale reconnaît qu'il serait convenable que les compatriotes de Champollion songeassent à lui élever un monument plus digne de lui que celui qui existe déjà, et s'associe au vœu émis par le conseil municipal de Figeac; mais l'insuffisance des ressources départementales l'ayant mise dans l'obligation d'ajourner des travaux dont la nécessité était reconnue, elle ne peut, cette année, voter aucune subvention pour une entreprise qui a toutes ses sympathies.

Exposition universelle. — Installation des produits du Lot. — Rachat de la tour de Jeanne-d'Arc. — Amélioration du cheval français demi-sang.

Les mêmes motifs l'empêchent de voter aucun autre crédit pour donner satisfaction à la demande qui lui est faite par le vice-président de la société agricole et industrielle du département du Lot, qui solliciterait un secours de 3,000 fr. pour assurer les frais d'installation ou autres occasionnés par l'exposition des produits du Lot.

Au vœu émis par le président du comité central chargé de recueillir les souscriptions destinées au rachat de la tour de Jeanne d'Arc, que le Conseil général s'associe, par une souscription, à l'accomplissement de cette entreprise;

A celui émis par M. le grand écuyer que le département accorde une subvention à la société fondée pour l'amélioration du cheval français demi-sang.

(La suite au prochain numéro.)

NAVIGATION DU LOT.

ADJUDICATION

Le mercredi, 20 février prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication, des

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Entre l'écluse de Frontenac et l'écluse du Fossat, pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Les travaux, divisés en quatre lots, sont évalués par aperçu, pour les cinq années, à la somme de 220,000 fr.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés. (Voir le Journal du Lot, du 2 Février courant.)

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ

AVEC LES SEMELLES LACROIX

(R. S. G. D. G.) de 73 à 2 fr. 50.

Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Pour la chronique locale : A. Layton.

SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE I. R. P. DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Emission de 150,000 Obligations

POUR LA

Construction du Réseau complémentaire reliant entre elles toutes les lignes de la Compagnie et leur donnant accès dans Vienne.

au prix de 225 francs.

JOISSANCE DU 1^{er} MARS 1867.

Rapportant 45 francs d'intérêt annuel, payables par semestre : 7 fr. 50 c. le 1^{er} mars et 7 fr. 50 c. le 1^{er} septembre de chaque année.

ET

Remboursables à 500 francs

Pour tirages au sort, en 95 années.

Les intérêts et l'amortissement de ces obligations sont garantis :

- 1^o Par les produits du nouveau réseau ;
- 2^o Par le gouvernement autrichien.
- 3^o Enfin par les produits nets de l'ancien

réseau qui n'a jamais donné moins de 10 millions de francs nets, soit 25 francs par action.

Le paiement de ces obligations devra être effectué de la manière suivante :

En souscrivant..... 25 fr.
la répartition, du 20 au 25 février 1867 }
contre remise de titres provisoires au porteur..... 100 }
Du 20 au 25 juin 1867 100 }
225 fr.

en monnaie française d'or ou d'argent, ou en monnaie de chaque place, au change moyen de la semaine qui précédera chaque terme de paiement.

Le dernier versement pourra être payé d'avance, moyennant une bonification de 4 0/0 d'intérêt.

La souscription est ouverte le 12 et le 13 février.

A PARIS, à la Société générale de crédit mobilier, 15, place Vendôme ;

VIENNE, au siège de la Société et au Crédit mobilier autrichien.

Les souscriptions seront également reçues chez les correspondants du Crédit mobilier, où les versements devront être effectués :

- P. Galline et C^e ;
- Veuve Morin Pons et Morin ;
- LYON... Aynar et Ruffer ;
- Crédit lyonnais ;
- Société lyonnaise de dépôt et c^{es} c^{es}
- BRUXELLES, chez MM. Bischoffsheim, de Hirsch et C^e.

GENÈVE, chez MM. Lombard, Odier et C^e.

FRANCFORT, chez MM. Bethmann frères.

HAMBOURG, à la Banque du Nord de l'Allemagne.

BERLIN, chez MM. Mendelssohn et C^e.

COLGNE, chez MM. Salomon Oppenheim J. et C^e.

DARMSTADT, à la Banque du Comm. et de l'Ind.

DRESDE, chez M. Michel Kaskel.

ANVERS, chez M. L. R. Bischoffsheim.

AMSTERDAM, chez MM. Hope et C^e.

(Le paiement des intérêts et le remboursement de ces obligations seront faits sur les mêmes places.)

Les demandes de souscriptions devront être faites directement, ou par lettre affranchie, au domicile ci-dessus indiqués le 12 et le 13 février 1867. Elles ne seront reçues qu'accompagnées du montant du premier versement.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 150,000 obligations, toutes les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Monsieur Didier,

Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 50 kilogrammes de graine de Moutarde Blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler six cas de guérisons inespérées : le premier sur un sujet d'artère que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jusqu'alors à toutes les médications usitées ; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Moutarde Blanche ; la troisième, atteinte d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état qu'à présent, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Moutarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche, parfaitement mondée ; avariée, impure ou vieille, elle devient inerte et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, pour le docteur Kook et par M. Turner, un remède béni un magnifique présent du ciel.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

GROGNAT,

Dr médecin de la faculté de Paris.

La douce Revalschiere Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Braham, etc., etc.—Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. Du Barry et C^e, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalschiere chocolatée aux mêmes prix.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la Pulvérisine Appert, bien supérieure aux œufs qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants ; la Pulvérisine d'Appert agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

Des procès-verbaux officiels et des expériences nombreuses attestent qu'en soumettant les semences de céréales et de graines de toutes espèces à l'action de notre produit, on obtient, quelle que soit la nature des terres et sans les épuiser.

1^o Une grande économie d'engrais évaluée à 50 0/0 au moins ; — 2^o Une réduction de moitié environ sur les semences ; 3^o Une augmentation considérable de récolte ; — 4^o Des céréales qui ont des grains, sains exempts de rouille, et ce qu'il y a de précieux encore, c'est que les semences du printemps réussissent aussi bien et même mieux que celles faites en automne et peuvent avoir lieu, bled sur bled, plusieurs années de suite sans engrais.

Enfin, en faisant usage du FÉCONDATEUR AGRICOLE sur les Arbres fruitiers, les Arbustes, les Fleurs, en un mot, sur toutes les Plantes, on active et développe prodigieusement leur végétation, on prévient les maladies et on les préserve des insectes nuisibles, tels que : les vers, les fourmis, etc.

Le FÉCONDATEUR AGRICOLE, que nous livrons dans des bouteilles en grès d'un litre, est si fortement concentré que, pour s'en servir, il faut mélanger chaque litre : 1^o Avec 14 litres d'eau pour préparer un hectolitre de Céréales ou de Tubercules ; 2^o Avec 30 litres d'eau pour préparer les fèves, les pois, les graines de jardin, de serres, etc. ; 3^o Enfin, avec 100 litres d'eau pour préserver des insectes les arbres fruitiers, tels que : orangers, citronniers, pêchers, etc., etc. (Du reste, une instruction accompagne chaque envoi.)

En France, on désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement

LE LITRE : 5 francs, pris à Paris.

L. MONNET, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

A l'étranger on désire avoir un concessionnaire dans chaque capitale.

FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

SAMBIN ET BESANÇON

FAUBOURG S^t-GEORGES

A CAHORS

Charrues, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastre, Pitons de Rampe, Croix, Appuis de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une machine à vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bleds à dépiquer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon, qui ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle.

LÉON DELRIEU

ARQUEBUSIER, M^o QUINCALLIER

SUR LES BOULEVARDS EN FACE LA MAIRIE, A CAHORS.

Debit de Poudre de chasse. — Plombs et grenaille de fonte. — Armes. — Article de chasse et de Pêche. — Ferrures pour les meubles et les bâtiments. — Articles de ménage. — Atelier pour la réparation des armes. — Outillerie et Aciers.

Représentant de la Fonderie SAMBIN et BESANÇON.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

A CAHORS

CORS AUX PIEDS, GÊLE DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 fr. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^o de comestibles

TOULOUSE

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE DANS TOUT L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE St-ÉTIENNE.

CAPITAL UN MILLION

GROS LOT, 100,000 FR.

Par arrêté préfectoral en date du 15 Janvier 1867.

TIRAGE 31 MARS

LOTS ATTRIBUÉS AUX NUMÉROS GAGNANTS :			
1	Lot de	15,000	Ensemble
2	—	1,000	
3	—	500	20,000 fr.
15	—	100	

DIRECTEUR GÉRANT

M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.

VENTE A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale
DE BILLETS chez M^o V^e RATIER, débitante de tabac, sur le Boulevard

CHOCOLAT-MENIER

On sait que ce fut la Maison MENIER qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprima à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant. Cette maison vient de faire un pas de plus pour propager l'usage du chocolat en le livrant au public par fractions de 125 grammes.

Ce fractionnement, qu'on croirait sans importance, aura pour effet de rendre un vrai service aux petites bourses, en leur donnant le moyen de se procurer, pour 50 centimes, une tablette de chocolat de qualité supérieure, avec tous les signes d'une provenance authentique, au lieu d'accepter le chocolat d'origine non avouée, qu'on leur présente au détail. Du reste, les acheteurs de toutes les classes trouveront une commodité pour le voyage et pour en distribuer aux enfants, à se munir de tablettes d'un petit volume, faciles à casser.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

F. POISSON Dentiste de Paris,

rue Feydel, maison Pilat, à Cahors.

Opère tous les jours et pose les Dents Artificielles d'après tous les systèmes connus, nouveaux et anciens.

MAUX DE GORGE Inflammations de la Bouche

PASTILLES

DE

DETHAN

AU SEL DE BERTHOLLET

(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.

DÉPÔTS :

A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.

A Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farinier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL, à Saint-Céré, LAYON ; à Cahors, CAMBONAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Cahors, LAYON-DESJARRÈS, Dh. ; à Gourdon, CARANÉ.

POUR ENLEVER LES TACHES

DE SUITE ET SANS ODEUR

EAU

ECARLATE

EXTRAIT ECARLATE

F^o DE LA M^o DE BURDEL & C^o F^o DE LA M^o R^o

S. M. L'EMPEUR PARIS D'ANGLETERRE

DÉPÔTS dans les Bonnes Maisons Paris France Etranger.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAMAUSSOIS

1 fr. 50 le flacon

A Cahors, Pharmacie centrale, VIAL.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.